



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



La délégation départementale du Puy-de-Dôme

Affaire suivie par :

Patricia PUNGARTNIK et Karine LEFEBVRE MILON

Pôle santé environnement

04 81 10 61 30 ou 61 26

ars-dt63-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf. : 311447

DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES -

SERVICE CIDDAE - POLE AE

7 Rue Léo Lagrange

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, le

12 JUIN 2025

Objet : PLUi Mond'Arverne Communauté_contribution à l'avis de l'autorité environnementale

PJ : listes des captages et réseaux AEP sur le territoire de Mond'Arverne

Par courriel du 12 mai 2025, vous sollicitez la contribution de l'ARS à l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PLUi de Mond'Arverne Communauté, version arrêtée le 24 avril 2025.

La version du projet arrêtée le 31 août 2023 a déjà fait l'objet d'une contribution de nos services le 05 octobre 2023 ; certaines de nos observations n'ont pas été prises en compte.

Rappelons que si la santé repose en partie sur des caractéristiques biologiques propres à chacun, elle dépend aussi du comportement individuel, de déterminants sociaux et de déterminants environnementaux. Ainsi, les choix concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire, par les transformations de nos environnements et de nos habitats, constituent des leviers importants de prévention et de promotion de la population.

L'élaboration du PLUi de Mond'Arverne Communauté est donc un moment particulièrement important pour la prise en compte des enjeux sanitaires du secteur, en particulier dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

Ce nouveau dossier présenté appelle de ma part les observations suivantes :

A-Enjeu Eau

1- Concernant l'alimentation en eau potable (AEP)

Présence de captages et réseaux AEP du territoire du PLUi MOND'ARVERNE

Les éléments du dossier de **PRESENTATION**, partie **DIAGNOSTIC** (pages 236 à 241) et/ou de la partie 2 des **ANNEXES SANITAIRES** relative à l'alimentation en eau potable (pages 10 et 11), méritent d'être **révisés-complétés (commentaires et plans)**, ce malgré nos remarques notifiées et documents transmis lors de notre précédent avis.

-les Unités de Distribution (UDI) et le PRPDE des réseaux desservant le territoire du PLUi.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).



Cela concerne notamment :

- les captages actifs présents sur le territoire : nom, nombre, nom du maître d'ouvrage (Personne Responsable de la Production ou de la Distribution de l'Eau ou PRPDE)
- les Unités de Distribution (UDI=réseaux) et le PRPDE des réseaux desservant le territoire du PLUi.

Pour cela, il convient de se référer aux éléments indiqués dans ce courrier et aux pièces jointes :

- liste des Unités de Distribution (UDI), par commune concernée, et les captages amont qui les alimentent ;
 - liste des captages d'eau potable actifs (adductions collectives publiques ou privées) situés sur le territoire de ce PLUi et leur situation réglementaire (cf infra concernant la protection des ressources).
- A noter l'absence de captages privés desservant une entreprise agroalimentaire sur ce territoire.*

Plusieurs erreurs ont été constatées concernant la **compétence AEP sur le secteur de PLUi, à corriger.**

C'est pourquoi, je rappelle les éléments suivants :

Aucune commune du territoire Mond'Arverne n'a compétence AEP. Elle revient à la communauté de commune Mond'Arverne sur le territoire d'Olloix.

Le SIVOM d'ISSOIRE a changé de statut et se nomme le SME de la Région d'ISSOIRE et des communes de la banlieue sud. Ce syndicat a pris compétence depuis plusieurs années :

- sur le territoire dont la maîtrise d'ouvrage appartenait auparavant au SIVOM de l'ALBARET (syndicat qui n'a plus d'existence) ;
- sur la totalité du territoire de la commune de St Amant Tallende.

La commune de Laps adhère au SIAEP du Bas Livradois.

Aussi, le dossier ne fait pas cas de deux Associations Syndicales Autorisées (ASA) présentes sur le territoire de la commune d'Aydat : l'ASA de LA GARANDIE et l'ASA de ROUILLAS BAS ; leur réseau respectif est desservi par des captages appartenant au SME de la REGION D'ISSOIRE, ressources qui bénéficient d'un arrêté de D.U.P.

L'ANNEXE SANITAIRE doit être complétée par un plan des réseaux AEP desservant le territoire du PLUi (canalisations principales - ouvrages de captage et réservoirs). Aussi, le dossier mériterait d'être complété par une présentation des interconnexions existantes et projetées (en secours - occasionnelle ou permanente) entre les Unités de Distribution desservant le territoire concerné par ce projet, mais aussi avec les réseaux extérieurs au territoire de ce PLUi.

Nota : une liste des sources abandonnées pour la desserte d'un réseau collectif est mise en pièce jointe. Leur usage actuel n'est pas connu de nos services.

Assurer l'approvisionnement sécurisé en eau potable

Les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas constituer un danger pour la santé des consommateurs et doivent notamment respecter des exigences de qualité.

L'Agence régionale de santé (ARS) établit chaque année un bilan de la qualité sanitaire de l'eau distribuée par réseau de distribution. Ces bilans sont consultables sur le portail : La qualité de l'eau dans votre commune (https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map).

La sécurisation de l'alimentation en eau potable et la gestion de la ressource peut nécessiter l'élaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable à l'échelle intercommunale, départementale, et parfois régionale voire en élaborant des interconnexions physiques de plusieurs réseaux d'adduction ou de distribution.

A ce titre, il conviendra de tenir compte de la thématique de l'eau potable du SCot GRAND CLERMONT (en cours d'élaboration) dans les orientations.

A noter que le Schéma Directeur du SME de la Région d'ISSOIRE est en cours de révision.

La communauté de communes MOND'ARVERNE (PRPDE) est encouragée à réaliser un diagnostic du système d'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune d'OLLOIX afin d'identifier les points faibles éventuels et d'en améliorer les performances.

Il est rappelé que le développement de l'urbanisation ne peut être envisagé que dans les zones disposant de réseaux d'alimentation en eau potable de bonne qualité et de capacité suffisante. L'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins en eau doit être vérifiée, à plus forte raison dans un contexte de réchauffement climatique et de diminution d'accessibilité à la ressource en eau.

Pour rappel ; les arrêtés de DUP des périmètres de protection des captages et l'emprise parcellaire de ces périmètres sont disponibles auprès des collectivités concernées et des gestionnaires d'eau potable. Ils sont également accessibles par le biais d'une carte interactive sur la plateforme nationale : <https://carteaux.atlasante.fr>. Les collectivités doivent être vigilantes vis-à-vis de la protection des captages, en particulier en interdisant ou limitant les activités à risques et les constructions dans les périmètres de protection des captages.

Concernant la qualité et la préservation des ressources en eau relatives à ce PLUi

Les mentions faites sur la qualité de l'eau, en page 241 du DIAGNOSTIC et page 11 de l'ANNEXE SANITAIRE (partie 2), se résument à un % global de conformité bactériologique et physicochimique sur la « *qualité des captages, des stations de production et des unités de production* ». Aucun détail n'apparaît par réseau (UDI). **Le dossier mérite d'être complété sur l'aspect qualitatif de l'eau distribuée sur chaque unité de distribution (UDI) en précisant la période prise en compte.**

Tous les captages présents sur le territoire du PLUi ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) comme souligné en page 33 de l'Evaluation environnementale. Ils sont bien notifiés dans la liste des SUP (Servitudes d'Utilité Publique).

Ces arrêtés de D.U.P., qui définissent l'emprise des périmètres de protection et les prescriptions qui s'y rapportent, doivent être appliqués et respectés, avec mise en place effective des prescriptions et travaux à réaliser.

Contrairement au dossier présenté en 2023, le plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) ne reprend pas l'intégralité des périmètres de protection définis par l'arrêté de D.U.P. du 3 novembre 2015 pour les deux captages, FORAGE et GALERIE de ROUILLAS BAS, situés sur la commune d'Aydat et appartenant au SME de la Région d'ISSOIRE. En effet, l'emprise des périmètres de protection rapprochée 2 (PPR2) et des périmètres satellites n'y est pas reportée. Je signale que les périmètres de protection rapprochées pour les deux captages précités sont en partie urbanisés.

Le plan des SUP doit être corrigé en conséquence. Aussi, au document des Servitudes d'Utilité Publique, doivent être insérés les arrêtés de D.U.P. concernés et leurs annexes (état et plan parcellaire d'emprise des périmètres de protection ...).

Le règlement imposé par ce PLUi doit être compatible avec les prescriptions mentionnées dans ces arrêtés de D.U.P.

Au paragraphe « *Secteurs de protection des puits de captage* » de la page 18, des dispositions générales du REGLEMENT sont indiquées avec les mentions suivantes :

« Au sein des secteurs de protection de captage et des champs captant délimités au Plan des contraintes et nuisances (Tome 6 - pièces 6-4) s'imposent les arrêtés préfectoraux annexés au PLUi. Ils définissent des périmètres de protection dans lesquels des limitations des usages du sol sont définies au sein des arrêtés ». Or, les arrêtés de D.U.P. concernant les captages AEP ne sont pas annexés au Tome 6 pièces 6-4, ni au document SUP comme déjà signalé.

Nous proposons qu'au 'Règlement écrit' soit rajouté, en préambule, qu'en cas de contradiction entre les dispositions du règlement du PLUi et les servitudes d'un périmètre de protection, ce sont les servitudes ou dispositions les plus contraignantes qui s'appliquent.

Concernant les besoins quantitatifs en eau

A noter que les capacités résiduelles indiquées en page 237 du DIAGNOSTIC ne concernent que les captages situés sur le territoire du Mond'Averne et non la totalité des ressources qui desservent son territoire.

L'Evaluation Environnement précise, en page 180, les points suivants :

*« En termes **quantitatif**, l'accueil d'une population supplémentaire et de nouvelles activités engendrera nécessairement de nouveaux besoins en eau potable. On peut ainsi estimer un besoin supplémentaire en eau potable de 264 600 m³/an, soit +6 % par rapport au maximum prélevé entre 2020 et 2022.*

Avec des volumes annuels autorisés de 11 Mm³/an, les captages d'eau potable présents dans le territoire semblent en capacité d'absorber ces prélèvements supplémentaires (capacité résiduelle globale de 6,6 Mm³ par rapport au maximum prélevé entre 2020 et 2022).

À noter que cette analyse ne tient pas compte ni d'une éventuelle baisse de productivité des nappes exploitées pour l'alimentation en eau potable en lien avec le changement climatique, ni d'une éventuelle évolution de la consommation moyenne d'eau potable par habitant. Néanmoins, au regard des capacités résiduelles, la ressource devrait être suffisante y compris pour les communes situées en dehors du territoire. »

Par ailleurs, il est notifié, en page 11 de l'Annexe sanitaire que « le bilan d'adéquation ressource / besoin a mis en évidence une ressource excédentaire sur le territoire de Mond'Arverne ». Toutefois, il est précisé que « les données sont incomplètes ou manquantes sur le territoire de Mond'Arverne et ne permettent pas d'évaluer avec plus de précisions ces informations. »

Cette analyse bilan/ressource, qui est donc incomplète, est faite, par ailleurs, sans tenir compte des caractéristiques spécifiques de chacune des nombreuses ressources et réseaux desservant le territoire du PLUi mais aussi les territoires voisins. Une étude exhaustive (bilan ressource/besoin par réseau...) permettrait de lever un doute sur l'affirmation mentionnée d'« une ressource excédentaire » et sa capacité à répondre notamment aux besoins générés par le développement envisagé dans le cadre de ce PLUi. En tout état de cause, **il convient de démontrer l'équilibre entre ressources disponibles et besoin à satisfaire à l'échéance du document d'urbanisme**. Le schéma Départemental élaboré par le Conseil Départemental est à ce titre riche d'enseignements et d'éléments de diagnostic prospectif. Il préconise un certain nombre de travaux visant à sécuriser l'alimentation en eau potable et peut être utile pour ce PLUi.

Une concertation avec l'ensemble des PRPDE est nécessaire afin d'appréhender la capacité des ressources en eau à satisfaire les besoins à assurer sur le territoire de ce PLUi mais aussi sur les territoires voisins desservis par les mêmes ressources en eau.

Déclarer les puits et forages à usage domestique et prévenir les risques de retours d'eau

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les puits et forages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler les ouvrages.¹

Ce renforcement réglementaire répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique (risque microbiologique ou risque chimique). La déclaration vise à améliorer l'information des utilisateurs, à faire comprendre l'importance de l'impact des ouvrages privés sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques et à leur communiquer les consignes à respecter.

L'usage d'une eau d'un ouvrage privé peut, par ailleurs, contaminer le réseau public, par exemple en connectant ces deux types de réseaux après une erreur de branchement. Toutes les dispositions nécessaires doivent être prises pour éviter tout phénomène de retour d'eau.²

Afin de prévenir les risques de retour d'eau, le document d'urbanisme doit expliciter les dispositions réglementaires ou renvoyer à l'article R1321-57 du Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau.

La présence de puits et forages à usage domestique peut conduire à édicter des règles d'aménagement de l'urbanisme aux alentours de ces ouvrages.

2- Concernant les piscines à usage collectif

Je tiens à rappeler que toute piscine (bassin – bain bouillonnant...) à usage collectif, publique ou privée (gîte, hôtel, camping...), doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS et être alimentée par un réseau AEP public ou par une source privée autorisée par arrêté préfectoral, conformément aux articles L. 1332-1, D. 1332-4 et D. 1332-10 du code de la santé publique. **Le Règlement mérite d'être complété-révisé pour introduire cette notion réglementaire.**

3- Préserver ou améliorer la qualité des eaux de loisirs

Une seule baignade est déclarée sur le territoire et fait donc l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau : le lac d'Aydat. Le site fait l'objet d'un classement européen sur les paramètres bactériologiques. Ces informations (qualité et classement par site - contrôle sanitaire - recommandations...) sont disponibles sur le site internet national :

<https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>.

Les baignades subissent parfois des proliférations de cyanobactéries en lien avec l'eutrophisation (présence d'azote et de phosphore en quantité trop importante) du fait d'activités anthropiques (rejets d'assainissement ou de l'agriculture) pouvant rendre la qualité de l'eau impropre à la baignade.

Le lac d'Aydat représente un intérêt touristique et une zone de baignades, de rafraîchissement pour les populations du secteur. **Sa préservation doit être prise en compte dans le PLUi.**

Il convient notamment de s'appuyer sur le « profil de baignade » dont dispose ce site. Ce document comporte notamment un recensement et une évaluation des sources possibles de pollution de l'eau de

¹ Ces déclarations sont encadrées par l'arrêté du 17 décembre 2008 relatif aux éléments à fournir pour la déclaration en mairie d'un puits ou forage et au contrôle des installations privatives de puits et forages.

² Article R1321-57 du Code de la Santé Publique

baignade susceptibles d'affecter la santé des baigneurs, et précise les actions visant à prévenir l'exposition des baigneurs aux risques de pollution. L'intégralité de ce « Profil Baignade » est disponible auprès du gestionnaire de ce site.

A noter qu'un périmètre de protection « satellite » a été défini au droit du Lac d'Aydat dans l'arrêté de D.U.P. pris le 03 novembre 2015 pour la ressource de ROUILLAS BAS, au bénéfice du SME de la Région d'ISSOIRE.

Nous avons pris note des enjeux concernant la ressource en eau (cf page 12 du Résumé non technique), notamment, je cite :

- La poursuite de la protection des captages par DUP ;
- La restauration d'une bonne qualité écologique des cours d'eau ;
- L'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales pour garantir une meilleure gestion des eaux usées et pluviales et éviter tout dysfonctionnement (inondation, débordement de réseaux).

Ces mesures doivent permettre de limiter les risques de pollution des ressources AEP mais aussi du lac d'Aydat destiné à la baignade.

Aussi, j'ai pu noter des indicateurs de suivi notifiés pages 24 et 25 du résumé non technique, notamment la valeur de référence du « bon état chimique » des masses d'eau souterraines et de « bonne qualité bactériologique et physicochimique » des eaux distribuées.

B- Autres enjeux sanitaires

Les principaux enjeux sanitaires que sont la qualité de l'air, les nuisances sonores, la qualité de sols, les mobilités et transport, les changements climatiques ont été abordés dans le diagnostic et état initial de l'environnement du territoire et ils ont été hiérarchisés et territorialisés pour beaucoup d'entre eux.

Il est fait état d'un territoire préservé et disposant d'atouts pour favoriser la bonne santé de ses habitants notamment au regard de l'accès aux espaces de nature et à la dynamique locale de production d'une alimentation saine.

Les vulnérabilités relevées sont :

- les effets d'ilôts de chaleur dans les secteurs urbanisés notamment la plaine de la Limagne,
- le ruissellement des eaux pluviales sur les secteurs de coteaux urbanisés et les inondations dans le Val d'Allier et les vallées de la Veyre et de l'Auzon,
- la perte de la biodiversité avec les ruptures de continuité écologiques liées aux infrastructures de transport et à l'agriculture intensive dans la plaine de la Limagne,
- l'inadaptation des logements aux changements climatiques,
- les nuisances liées aux bruits aux abords des infrastructures de transports (A75 notamment),
- la faible proportion de mobilités douces au regard de l'organisation territoriale et du recours quasi systématique aux véhicules individuels motorisés.

En effet, concernant les nuisances liées au bruit des infrastructures de transport, plusieurs voies de circulation sont recensées comme sources de nuisances sonores sur le territoire, de la catégorie 1 à 4. De nombreux secteurs potentiellement urbanisables pourraient être affectés par les nuisances sonores issues du trafic routier sur ces voies. L'enjeu a été classé avec un niveau fort.

Concernant la qualité des sols, le territoire présente 72 sites CASIAS (anciens sites industriels et activités de service) (aucun SIS, ni site pollué (ou potentiellement pollué)). Quelques secteurs potentiellement urbanisables et permettant l'accueil de logements (zones Um, Ug et Uc) se situent à proximité de sites CASIAS dans le territoire.

Le risque naturel radon a bien été identifié, 13 communes du territoire sont situées en zone 3 (risque le plus élevé). Il concerne potentiellement près de 111 ha de potentiel urbanisable au sein des communes concernées.

Dans un chapitre « D'autres sources de nuisances potentielles », les antennes-relais des réseaux de télécommunication qui peuvent être sources d'exposition aux champs électromagnétiques des populations, notamment sur les personnes les plus sensibles ont été cartographiées ainsi que les établissements scolaires et de santé. La prise en compte de ce risque a été identifiée dans les enjeux. La présence des lignes à très haute tension sur le territoire aurait utilement pu être ajoutée. Repris dans l'Instruction du 15 avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité, l'avis d'expert de l'Afsset rendu le 29 mars 2010 estime qu'il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles [femmes enceintes et enfants] exposées autour des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions et de limiter les expositions aux champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences (EBF). Aussi, il est recommandé la création d'une zone d'exclusion de nouvelles constructions d'ERP accueillant des personnes sensibles (hôpital, maternité, établissement accueillant des enfants, ...) d'au moins 100 m de part et d'autre des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions, et de ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles dans des zones exposées à un champ magnétique supérieur à 1 μ T.

Il serait également nécessaire d'ajouter le risque lié à la présence du moustique tigre (*Aedes albopictus*) dans ce chapitre. Celui-ci est vecteur de maladies (dengue, chikungunya, zika) mais aussi de nuisances très importantes pour les habitants. Il est déjà implanté sur plusieurs communes du territoire et son expansion est rapide.

Le PADD vise à maîtriser l'urbanisation dans les zones susceptibles de subir des nuisances ou des risques pour la santé : nuisances sonores, pollutions des sols et de l'air, pollutions liées aux ondes électromagnétiques. Il envisage également la lutte contre les îlots de chaleur.

Les 4 axes d'interventions transversaux du PADD veulent s'inscrire en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité. Ceux-ci sont eux-mêmes déclinés au travers d'objectifs relatifs à l'habitat, au cadre de vie, à la gestion durable des ressources, à la limitation de l'exposition aux nuisances et aux risques.

Chacun de ces objectifs ne trouve pas forcément de traduction réglementaire directe, mais la collectivité a choisi d'en décliner la plupart autour d'une OAP des transitions avec un volet « urbanisme favorable à la santé » multi-thématique dont l'objectif est de créer des espaces urbains favorisant la santé et le bien-être des habitants.

Concernant le règlement :

Plusieurs zones urbaines (U) pourront accueillir une mixité de destinations et sous-destinations (habitat, commerce, activité, équipements publics...). Les dispositions pour autoriser sous réserve de ne pas créer ou aggraver une nuisance avérée sur la tranquillité, la sécurité ou la salubrité du voisinage (nuisances sonores, olfactives, visuelles, vibratoires...) sont prévues selon les destinations et sous-destinations selon les zones U.

Dans les zones d'habitat, certaines destinations telles que les salles d'art et de spectacles, les équipements sportifs, restauration... peuvent être également source de nuisances en particulier sonores pour les riverains. Le bruit est aujourd'hui considéré comme une nuisance majeure. Étendre les autorisations sous conditions à certaines destinations et sous-destinations sembleraient pertinentes.

Le règlement du PLUi prévoit, pour les nouvelles constructions et les réhabilitations, l'adaptation du secteur aux enjeux climatiques (constructions bioclimatiques, rénovation énergétique, récupération et stockage des eaux de pluies ou infiltration de ces dernières, etc.)

L'implantation des pompes à chaleur, groupes de climatisations sont sources potentielles de nuisances sonores. Des dispositions mériteraient d'être apportées concernant leur implantation vis-à-vis des tiers, le nombre de litiges entre voisins ne cesse d'augmenter.

Comment réduire le bruit d'une pompe à chaleur :

- Installer le bloc extérieur dans un espace ouvert (et si possible dans un angle de 90° vis-à-vis du voisinage immédiat)
- Vérifier de façon régulière les pièces et fixations pour éviter les vibrations
- Faire entretenir régulièrement son installation par un professionnel
- Utiliser des isolations phoniques adéquates, recommandées par l'installateur
- Mettre en place un cache climatisation adapté capable de réduire les nuisances sonores.

Concernant la présence du moustique tigre, une attention particulière est à porter aux toitures terrasses ou à très faible pente où l'eau peut facilement stagner et constituer des gîtes larvaires pour ce moustique ainsi que pour la gestion en aérien des eaux de pluies (noues, bassins...) ou les stockages d'eau de pluie. Aussi, il peut être pertinent de faire apparaître dans le règlement que toutes les mesures doivent être prises pour limiter les gîtes larvaires et d'imposer certaines règles. Il est possible de s'appuyer sur le guide « habitat collectif » disponible sur le site « Agir Moustique » : [Guide Moustique tigre habitats collectifs VF pages.pdf \(agirmoustique.fr\)](#)

Concernant les dispositions particulières du règlement écrit de PLUi :

- Le risque radon est présent il est fait référence aux mesures de prévention du Plan national d'action radon (PNAR) pour les communes situées en zone 3.

Dans le Tome 6 Annexes informatives, un document « construire en terrain argileux réglementation et bonnes pratiques » est présent.

Afin d'informer la population sur un risque encore méconnu responsable d'environ 3000 morts par cancer du poumon par an en France et deuxième cause de ce type de cancer après le tabac, un document du même type pourrait utilement être annexé concernant le radon tel que le Guide de recommandations pour la protection des bâtiments neufs et existants vis-à-vis du radon (ASN/CSTB).

➔ *L'Exhaustivité du dépistage radon dans les ERP et lieux de travail des communes en zone 3, imposé par la réglementation, sera recherché .*

- Concernant la qualité des sols, le diagnostic a permis de recenser 72 sites CASIAS. Il pourrait utilement être rappelé que la compatibilité des usages futurs devra être vérifiée avant la construction d'un projet à proximité des sites potentiellement pollués d'autant plus si celui-ci porte sur un établissement dit sensible ou la construction de logements, potagers, jardins...

Les OAP :

La totalité des OAP n'a pas été étudiée d'un point de vue sanitaire.

De nombreux documents tels que les annexes du règlement ou l'OAP TVB, les essences locales à privilégier sont présentées. D'année en année, la part de la population touchée par les allergies aux pollens augmente de façon exponentielle. Cette maladie qui ne touchait que 7% de la population en 1970, touchera la moitié de la population à partir de 2050. Il serait souhaitable d'inciter à choisir des essences les moins allergisantes voire à en proposer une liste. A noter qu'une liste reprend une partie

des espèces invasives à éviter absolument particulier l'ambroisie et la berce du Caucase (espèces à enjeux pour la santé humaine), car le risque de dissémination est fort et représente une réelle menace pour la biodiversité voire la santé humaine dans l'annexe.

Des dispositions en faveur de la constitution de haies et de lisières en fond de parcelle, espaces de transition entre l'urbain et les zones agricoles sont prescrites, en particulier dans l'OPA lisières. Des études ont montré les dangers pour la santé des riverains lors de l'épandage de produits phytosanitaires sur les cultures, les vignes ou les arbres fruitiers. Il conviendrait de repérer les zones concernées les plus exposées et proposer un type de haie adapté (haie anti-dérive).

L'indice de fréquence de traitements phytosanitaires (ITF) peut être utilisé pour les définir : (<https://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift>, <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>).

L'OAP thématique des transitions comprend un volet « urbanisme favorable à la santé (UFS) » qui s'imposera à tous les projets d'aménagement sur le territoire.

Dans le chapitre « de quoi parle-t-on », la définition précise que ... l'aménagement du cadre de vie doit ainsi intégrer les mesures visant à réduire les effets néfastes sur l'environnement... il conviendrait d'ajouter « et la santé » et de préciser les objectifs de l'UFS qui sont de maximiser l'exposition des populations à des facteurs de protection et de promotion de la santé, mais également de minimiser l'exposition des populations à des facteurs de risques tels que les nuisances sonores, les périodes de chaleur intenses, l'isolement social...

Plusieurs enjeux ont été déclinés :

Concernant l'enjeu des nuisances sonores, l'OAP demande que les aménagements prennent en compte la diffusion du bruit et prévoient, lorsque c'est possible, la mise en place d'espaces végétalisés permettant d'atténuer les nuisances et mettent en oeuvre, si nécessaire, des matériaux phoniques capables d'absorber les ondes sonores et d'éviter leur réverbération.

Elle prescrit également une compacité du bâti, une protection contre le rayonnement solaire, une ventilation naturelle du bâti, etc. À l'échelle des villes et villages, elle requiert l'aménagement d'espaces collectifs de rafraîchissement, de revêtements perméables, le recours à des revêtements à albédo faibles, ou encore la mise en place de dispositifs de protection solaire au-dessus des surfaces pouvant stocker la chaleur (trames arborées ou auvents, par exemple).

Concernant la lutte contre les îlots de chaleur, elle s'appuie sur deux groupes de mesures complémentaires :

- la place du végétal et de l'eau en ville : augmentation de la présence du végétal dans les espaces publics et privés, choix des espèces adaptées, développement des clôtures végétales multispécifiques, etc. ; *Certains PLUi fixent des objectifs de végétalisation à atteindre à l'échelle du quartier*
- le choix des matériaux dans les aménagements : présence d'îlots de fraîcheur, matériaux à albédo faible et enrobés clairs, réduction des surfaces artificialisées, etc.

Par ailleurs, l'OAP décrit la démarche d'évaluation des impacts sur la santé (EIS) pour les futures opérations d'aménagement. Il conviendra d'inciter à la mettre en oeuvre.

Chaque OAP sectorielle précise les caractéristiques du site, les objectifs, les principes d'aménagements et les éléments de programmation et de phasage, avec un plan d'aménagement avec les dessertes, les cheminements piétons, l'implantation possible des constructions, des espaces de stationnement ou d'espace public...

On peut cependant s'interroger sur l'articulation entre les principes d'aménagement de chaque OAP et l'OAP des transitions volet UFS, le risque étant que l'aménageur focalise sur les principes d'aménagement de chaque OPA au détriment de la démarche UFS de l'OAP des transitions.

De plus, il est dommage d'intégrer un plan d'aménagement à chaque OAP qui devrait être réfléchi selon cette même OAP multi-thématique : organisation urbaine, implantation aménagement des constructions en fonctions des risques et des nuisances, des espaces végétalisés, ... présents.

Pour cela, Il serait judicieux de réaliser une cartographie de l'ensemble des contraintes, des risques et des nuisances à l'échelle de chaque OAP sectorielle afin de faciliter leur prise en compte dans les choix d'aménagement pour les aménageurs afin de minimiser leurs impacts sur la santé des populations et maximiser les facteurs de protection tels que les espaces verts disponibles, les mobilités douces et actives, les îlots de fraîcheurs...

Pour exemple, concernant le bruit, L'OAP de transitions volet UFS intègre le cas de la nuisance sonore des infrastructures de transport. Pourquoi alors l'OAP Vic le Comte Gare prescrit la prise en compte de l'exposition au bruit du trafic routier et ferroviaire dans la conception et l'implantation du bâti alors que l'OAP La treille avec l'installation d'une micro-crèche et la présence de la RD1 ne le prescrit pas ? D'ailleurs, l'évaluation environnementale du document recommande d'éviter d'implanter ce type d'établissement au regard des nuisances sonores et de la dégradation de la qualité de l'air.

A noter que l'OPA Vic le Comte gare est la seule qui la prescrit alors que d'autres sont potentiellement concernées.

D'autres installations existantes sont sources de nuisances sonores et mériteraient d'être prises en compte. Pour aller plus loin, une étude acoustique peut utilement être imposée pour les situations les plus impactantes.

En conclusion, il convient de saluer le tournant pris par la collectivité pour s'engager vers un document de planification qui prend en compte les différents impacts des choix d'aménagement sur la santé, le bien-être et la qualité de vie des populations grâce notamment à une OAP multi-thématique « urbanisme favorable à la santé ».

Il conviendra de veiller à sa traduction dans les projets d'aménagements qui seront déposés. Le développement de cette action UFS au niveau du Contrat Local de Santé Mond'Arverne en construction pourra également permettre de fédérer et légitimer la diffusion de la santé dans toutes les politiques publiques et notamment urbaines.

Les erreurs relevées dans le chapitre « eau » devront être corrigées et les observations formulées dans le chapitre « autres enjeux sanitaires » visent à permettre encore d'améliorer le document.

Pour la directrice générale et par délégation,
Pour le directeur départemental du Puy-de-Dôme,
Le responsable du pôle santé environnement



Gilles BIDET

Copie :

- DDT

- CC Mond'Arverne

CAPTAGES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DU PLU (PLUi) MOND'ARVERNE (document ARS DD63 - mai 2025)

Commune d'implantation du captage	Code UGE	Gestionnaire	Usage	Etat	Code Installation	CAP - BSS - Code	Nom du captage	Etat procédure	Date DUP ou arrêté préfectoral d'autorisation
AYDAT	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	70	07172X0040	ROUILLAS BAS (GALERIE)	Procédure terminée (captage public)	03/11/2015
AYDAT	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	2590	07172X0092	FORAGE DE ROUILLAS BAS	Procédure terminée (captage public)	03/11/2015
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	459	07181X0011	PUY DE MONTMOL (LAPS)	Procédure terminée (captage public)	21/03/2014
MARTRES-DE-VEYRE (LES)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6907	07174X0181	PUITS DU CENDRE 6	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
MARTRES-DE-VEYRE (LES)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6908	07174X0182	PUITS DU CENDRE 7	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
ROCHE-BLANCHE (LA)	696	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AEP REG	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	724	06937X1670	LE PRAT 1	Procédure terminée (captage public)	30/04/2007
ROCHE-BLANCHE (LA)	696	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AEP REG	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	725	06937X1671	LE PRAT 2 - LES CHIENS	Procédure terminée (captage public)	30/04/2007
ROCHE-BLANCHE (LA)	696	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AEP REG	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	726	06937X1672	LE PRAT 3 - FONTMORT	Procédure terminée (captage public)	30/04/2007
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6901	07174X0057	PUITS DU CENDRE 0	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6902	07174X0184	PUITS DU CENDRE 1	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6903	07174X0185	PUITS DU CENDRE 2	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6904	07174X0187	PUITS DU CENDRE 3	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6905	07174X0188	PUITS DU CENDRE 4	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	6906	07174X0189	PUITS DU CENDRE 5	Procédure terminée (captage public)	27/05/2009
SAINT-MAURICE	447	EMBOUTEILLAGE SAINTE MARGUERITE	EAU CONDITIONNEE	ACTIF	8108		SMS21 (SOURCE MARGUITA)	Procédure cap. privée terminée	29/06/2023
SAINT-SATURNIN	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	989	07173X0053	FRANCON	Procédure terminée (captage public)	08/07/1993
SAINT-SATURNIN	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	990	07173X0054	MEGE	Procédure terminée (captage public)	08/07/1993
VIC-LE-COMTE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	ACTIF	1133	07181X0010	BOURBOULOUX 4	Procédure terminée (captage public)	05/05/2009

Nombre: 18

RESEAUX DE DISTRIBUTION ALIMENTANT LES COMMUNES DU TERRITOIRE MOND'ARVERNE (document ARS DD63 - mai 2025)

[illegible]

Commune desservie	Code Gestionnaire	Gestionnaire	Usage	Code SISE- Eaux du réseau de distribution	Nom du réseau de distribution	AMONT - INS - Code	AMONT - INS - Nom captage	AMONT - INS - UGE - Nom	AMONT - INS - Etat procédure
COURNOLS	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1947	COURNOLS	1028	LA GARANDIE 2 (5 LED)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours de révision
COURNOLS	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1947	COURNOLS	1029	LA GARANDIE 3 (3 LED)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours de révision
COURNOLS	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1947	COURNOLS	1030	LA GARANDIE 4 (1 LED)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours de révision
COURNOLS	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1947	COURNOLS	1112	MONNE (BOURDEYRE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
CREST (LE)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	70	ROUILLAS BAS (GALERIE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
CREST (LE)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	2590	FORAGE DE ROUILLAS BAS	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	63	VACHERON	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	65	BOILOT BAS 1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	66	BOILOT HAUT 2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	67	COMMUNAUX DE LA FONTANNE	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	68	BRAVARD	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	69	CHALIMBAUD	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	342	LES 2 FRERES (NOT REDONDE)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	351	CROIX DU CLUEL 3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	352	CHARRIER	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	353	COUDEYRAS	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	355	LABAT (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	356	COMMUNAUX BUISSON (ECHANDELYS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	357	FAUXPLANTAT 1,2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	359	FIOSSON 1,2,3 (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	459	PUY DE MONTMOL (LAPS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	498	PUITS CONF. DORE ALLIER 2 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	558	PUITS DE MONS (RIVE GAUCHE) (BEAUME)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	685	BOUCLE DU BUISSON F1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	692	PUITS RIVE GAUCHE DE LA DORE	SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	823	ECHALIER ANCIEN MILIEU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	824	ECHALIER NOUVEAU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	825	ECHALIER ANCIEN AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	827	ECHALIER NOUVEAU AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	828	MAUCHET 1 (HAUT)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	829	MAUCHET 2 (MILIEU)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	830	MAUCHET 3 (BAS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	831	GOUVERNIEYRE	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	832	ARBRE BLANC	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	1054	ARGNAT (GALERIE)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	2575	COUPAT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	4197	PUITS CONF. DORE ALLIER 5 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	4198	PUITS CONF. DORE ALLIER 6 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	4199	PUITS CONF. DORE ALLIER 4 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	4200	PUITS CONF. DORE ALLIER 7 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	4201	PUITS CONF. DORE ALLIER 3 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	4229	RABOUGERIE 1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6574	BOUCLE DE BUISSON F2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6575	BOUCLE DE BUISSON F3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6576	BOUCLE DE BUISSON F4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6577	BOUCLE DE BUISSON F5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6578	BOUCLE DE BUISSON F6	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6579	BOUCLE DE BUISSON F7	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6580	BOUCLE DE BUISSON F8	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6585	LES COTILLES 1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6586	LES COTILLES 2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6587	LES COTILLES 3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6588	LES COTILLES 4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	6589	LES COTILLES 5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	7048	LES GRAVIERS 1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	7049	LES GRAVIERS 2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	7050	LES GRAVIERS 3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	7051	LES GRAVIERS 4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	7052	LES GRAVIERS 5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	8041	FIOSSON - PELLET NN1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	8042	FIOSSON - CHABREYRAT NN3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	8043	FIOSSON - TONNELIER NN2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	8049	RABOUGERIE - 2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	8050	RABOUGERIE - 3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
LAPS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	1538	LAPS	8051	RABOUGERIE - 4	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	63	VACHERON	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	65	BOILOT BAS 1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	66	BOILOT HAUT 2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)

Commune desservie	Code Gestionnaire	Gestionnaire	Usage	Code SISE- Eaux du réseau de distribution	Nom du réseau de distribution	AMONT - INS - Code	AMONT - INS - Nom captage	AMONT - INS - UGE - Nom	AMONT - INS - Etat procédure
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	67	COMMUNAUX DE LA FONTANNE	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	68	BRAVARD	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	69	CHALIMBAUD	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	342	LES 2 FRERES (NOT REDONDE)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	351	CROIX DU CLUEL 3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	352	CHARRIER	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	353	COUDEYRAS	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	355	LABAT (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	356	COMMUNAUX BUISSON (ECHANDELYS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	357	FAUXPLANTAT 1.2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	359	FIOSSON 1,2,3 (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	498	PUITS CONF. DORE ALLIER 2 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	558	PUITS DE MONS (RIVE GAUCHE) (BEAUME)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	685	BOUCLE DU BUISSON F1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	692	PUITS RIVE GAUCHE DE LA DORE	SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	823	ECHALIER ANCIEN MILIEU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	824	ECHALIER NOUVEAU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	825	ECHALIER ANCIEN AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	827	ECHALIER NOUVEAU AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	828	MAUCHET 1 (HAUT)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	829	MAUCHET 2 (MILIEU)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	830	MAUCHET 3 (BAS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	831	GOUVERNEYRE	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	832	ARBRE BLANC	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	1054	ARGNAT (GALERIE)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	2575	COUPAT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4197	PUITS CONF. DORE ALLIER 5 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4198	PUITS CONF. DORE ALLIER 6 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4199	PUITS CONF. DORE ALLIER 4 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4200	PUITS CONF. DORE ALLIER 7 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4201	PUITS CONF. DORE ALLIER 3 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4229	RABOURGERIEN 1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6574	BOUCLE DE BUISSON F2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6575	BOUCLE DE BUISSON F3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6576	BOUCLE DE BUISSON F4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6577	BOUCLE DE BUISSON F5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6578	BOUCLE DE BUISSON F6	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6579	BOUCLE DE BUISSON F7	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6580	BOUCLE DE BUISSON F8	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6585	LES COTILLES 1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6586	LES COTILLES 2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6587	LES COTILLES 3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6588	LES COTILLES 4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6589	LES COTILLES 5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7048	LES GRAVIERS 1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7049	LES GRAVIERS 2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7050	LES GRAVIERS 3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7051	LES GRAVIERS 4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7052	LES GRAVIERS 5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8041	FIOSSON - PELLET NN1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8042	FIOSSON - CHABREYRAT NN3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8043	FIOSSON - TONNELIER NN2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8049	RABOURGERIEN - 2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8050	RABOURGERIEN - 3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8051	RABOURGERIEN - 4	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	287	LAC DU MONTCINEYRE	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	2859	LA GARDETTE - 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours de révision
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	6929	PUITS D'ORBEIL N°1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	6952	PUITS D'ORBEIL N°2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7956	JEANSENNET - 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7957	JEANSENNET - 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7958	JEANSENNET - 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7959	JEANSENNET - 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7960	JEANSENNET - 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7961	JEANSENNET - 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7962	JEANSENNET - 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7964	MONTCINEYRE - 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours
MANGLIEU	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1944	PONT D'ORBEIL	7965	MONTCINEYRE - 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours

[illegible]

Commune desservie	Code Gestionnaire	Gestionnaire	Usage	Code SISE- Eaux du réseau de distribution	Nom du réseau de distribution	AMONT - INS - Code	AMONT - INS - Nom captage	AMONT - INS - UGE - Nom	AMONT - INS - Etat procédure
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	65	BOILLOT BAS 1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	66	BOILLOT HAUT 2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	67	COMMUNAUX DE LA FONTANNE	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	68	BRAVARD	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	69	CHALIMBAUD	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	342	LES 2 FRERES (NOT REDONDE)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	351	CROIX DU CUEL 3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	352	CHARRIER	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	353	COUDEYRAS	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	355	LABAT (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	356	COMMUNAUX BUISSON (ECHANDELYS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	357	FAUXPLANTAT 1,2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	359	FIOSSON 1,2,3 (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	498	PUITS CONF. DORE ALLIER 2 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	558	PUITS DE MONS (RIVE GAUCHE) (BEAUME)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	685	BOUCLE DU BUISSON F1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	692	PUITS RIVE GAUCHE DE LA DORE	SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	823	ECHALIER ANCIEN MILIEU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	824	ECHALIER NOUVEAU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	825	ECHALIER ANCIEN AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	827	ECHALIER NOUVEAU AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	828	MAUCHET 1 (HAUT)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	829	MAUCHET 2 (MILIEU)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	830	MAUCHET 3 (BAS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	831	GOLVERNEYRE	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	832	ARBRE BLANC	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	1054	ARGNAT (GALERIE)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	2575	COUPAT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4197	PUITS CONF. DORE ALLIER 5 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4198	PUITS CONF. DORE ALLIER 6 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4199	PUITS CONF. DORE ALLIER 4 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4200	PUITS CONF. DORE ALLIER 7 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
PIGNOLS	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4201	PUITS CONF. DORE ALLIER 3 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure

Commune desservie	Code Gestionnaire	Gestionnaire	Usage	Code SISE- Eaux du réseau de distribution	Nom du réseau de distribution	AMONT - INS - Code	AMONT - INS - Nom captage	AMONT - INS - UGE - Nom	AMONT - INS - Etat procédure
ROCHE-BLANCHE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1949	JUSSAT GERGOVIE	1028	LA GARANDIE 2 (5 LED)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours de révision
ROCHE-BLANCHE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1949	JUSSAT GERGOVIE	1029	LA GARANDIE 3 (3LED)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours de révision
ROCHE-BLANCHE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1949	JUSSAT GERGOVIE	1030	LA GARANDIE 4 (1LED)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure en cours de révision
ROCHE-BLANCHE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1949	JUSSAT GERGOVIE	1112	MONNE (BOURDEYRE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-BLANCHE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1949	JUSSAT GERGOVIE	2770	TOURTOUR F2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6901	PUITS DU CENDRE 0	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6902	PUITS DU CENDRE 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6903	PUITS DU CENDRE 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6904	PUITS DU CENDRE 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6905	PUITS DU CENDRE 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6906	PUITS DU CENDRE 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6907	PUITS DU CENDRE 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
ROCHE-NOIRE (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6908	PUITS DU CENDRE 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-AMANT-TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1684	ST AMANT TALLENDE	70	ROUILLAS BAS (GALERIE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-AMANT-TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1684	ST AMANT TALLENDE	989	FRANCON	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-AMANT-TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1684	ST AMANT TALLENDE	990	MEGE	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-AMANT-TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1684	ST AMANT TALLENDE	2590	FORAGE DE ROUILLAS BAS	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-AMANT-TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	70	ROUILLAS BAS (GALERIE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-AMANT-TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	2590	FORAGE DE ROUILLAS BAS	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6901	PUITS DU CENDRE 0	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6902	PUITS DU CENDRE 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6903	PUITS DU CENDRE 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6904	PUITS DU CENDRE 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6905	PUITS DU CENDRE 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6906	PUITS DU CENDRE 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6907	PUITS DU CENDRE 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6908	PUITS DU CENDRE 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6901	PUITS DU CENDRE 0	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6902	PUITS DU CENDRE 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6903	PUITS DU CENDRE 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6904	PUITS DU CENDRE 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6905	PUITS DU CENDRE 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6906	PUITS DU CENDRE 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6907	PUITS DU CENDRE 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-MAURICE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)	6908	PUITS DU CENDRE 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7937	DURBISE - 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7938	DURBISE - 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7939	DURBISE - 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7940	DURBISE - 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7941	DURBISE - 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7942	DURBISE - 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7943	DURBISE - 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7945	DYANE - 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7946	DYANE - 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7947	DYANE - 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7948	DYANE - 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7949	DYANE - 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7950	DYANE - 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7951	DYANE - 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7952	DYANE - 8	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7953	DYANE - 9	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SANDOUX	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7954	DYANE - 10	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SATURIN	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	70	ROUILLAS BAS (GALERIE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAINT-SATURIN	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	2590	FORAGE DE ROUILLAS BAS	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	63	VACHERON	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	65	BOILOT BAS 1	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	66	BOILOT HAUT 2	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	67	COMMUNAUX DE LA FONTANNE	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	68	BRAVARD	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	69	CHALIMBAUD	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	342	LES 2 FRERES (NOT REDONDE)	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	351	CROIX DU CLUEL 3	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	352	CHARRIER	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	353	COUDEYRAS	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	355	LABAT (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	356	COMMUNAUX BUISSON (ECHANDELYS)	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	357	FAUXPLANTAT 1,2	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	359	FIOSSON 1,2,3 (SIAEP)	SIAEP DU BAS LIVRADOIS	Procédure terminée (captage public)

Commune desservie	Code Gestionnaire	Gestionnaire	Usage	Code SISE- Eaux du réseau de distribution	Nom du réseau de distribution	AMONT - INS - Code	AMONT - INS - Nom captage	AMONT - INS - UGE - Nom	AMONT - INS - Etat procédure
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	498	PUITS CONF. DORE ALLIER 2 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	558	PUITS DE MONS (RIVE GAUCHE) (BEAUME)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	685	BOUCLE DU BUISSON F1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	692	PUITS RIVE GAUCHE DE LA DORE	SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	823	ECHALIER ANCIEN MILIEU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	824	ECHALIER NOUVEAU AMONT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	825	ECHALIER ANCIEN AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	827	ECHALIER NOUVEAU AVAL	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	828	MAUCHET 1 (HAUT)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	829	MAUCHET 2 (MILIEU)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	830	MAUCHET 3 (BAS)	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	831	GOUVENEYRE	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	832	ARBRE BLANC	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	1054	ARGNAT (GALERIE)	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	2575	COUPAT	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4197	PUITS CONF. DORE ALLIER 5 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4198	PUITS CONF. DORE ALLIER 6 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4199	PUITS CONF. DORE ALLIER 4 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4200	PUITS CONF. DORE ALLIER 7 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4201	PUITS CONF. DORE ALLIER 3 (RIVE DROITE)	SIAEP PLAINE DE RIOM	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	4229	RABOURGERIEN 1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6574	BOUCLE DE BUISSON F2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6575	BOUCLE DE BUISSON F3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6576	BOUCLE DE BUISSON F4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6577	BOUCLE DE BUISSON F5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6578	BOUCLE DE BUISSON F6	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6579	BOUCLE DE BUISSON F7	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6580	BOUCLE DE BUISSON F8	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6585	LES COTILLES 1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6586	LES COTILLES 2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6587	LES COTILLES 3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6588	LES COTILLES 4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	6589	LES COTILLES 5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7048	LES GRAVIERS 1	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7049	LES GRAVIERS 2	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7050	LES GRAVIERS 3	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7051	LES GRAVIERS 4	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	7052	LES GRAVIERS 5	SMEA DE LA BASSE LIMAGNE	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8041	FIOSSON - PELLET NN1	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8042	FIOSSON - CHABREYRAT NN3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8043	FIOSSON - TONNELIER NN2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8049	RABOURGERIEN - 2	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8050	RABOURGERIEN - 3	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SALLEDES	319	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	6426	MANGLIEU SALLEDES PIGNOLS	8051	RABOURGERIEN - 4	SIAEP DU BAS LIVRAOIS	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7937	DURBISE - 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7938	DURBISE - 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7939	DURBISE - 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7940	DURBISE - 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7941	DURBISE - 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7942	DURBISE - 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7943	DURBISE - 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7945	DYANE - 1	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7946	DYANE - 2	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7947	DYANE - 3	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7948	DYANE - 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7949	DYANE - 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7950	DYANE - 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7951	DYANE - 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7952	DYANE - 8	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7953	DYANE - 9	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
SAUVETAT (LA)	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7954	DYANE - 10	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	70	ROUILLAS BAS (GALERIE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
TALLENDE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	2590	FORAGE DE ROUILLAS BAS	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
VEYRE-MONTON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	70	ROUILLAS BAS (GALERIE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
VEYRE-MONTON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	2590	FORAGE DE ROUILLAS BAS	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
VIC-LE-COMTE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	70	ROUILLAS BAS (GALERIE)	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
VIC-LE-COMTE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1945	SME D'ISSOIRE NORD	2590	FORAGE DE ROUILLAS BAS	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
VIC-LE-COMTE	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1948	LE CENDRE ORDET VIC (LONGUES)	6901	PUITS DU CENDRE 0	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)

[illegible]

Commune desservie	Code Gestionnaire	Gestionnaire	Usage	Code SISE- Eaux du réseau de distribution	Nom du réseau de distribution	AMONT - INS - Code	AMONT - INS - Nom captage	AMONT - INS - UGE - Nom	AMONT - INS - Etat procédure
YRONDE-ET-BURON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7948	DYANE - 4	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
YRONDE-ET-BURON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7949	DYANE - 5	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
YRONDE-ET-BURON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7950	DYANE - 6	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
YRONDE-ET-BURON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7951	DYANE - 7	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
YRONDE-ET-BURON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7952	DYANE - 8	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
YRONDE-ET-BURON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7953	DYANE - 9	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)
YRONDE-ET-BURON	332	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	1980	SME D'ISSOIRE CENTRE	7954	DYANE - 10	SME DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ	Procédure terminée (captage public)

**SOURCES ABANDONNEES pour la desserte AEP d'un réseau collectif ou eau conditionnée SUR LE TERRITOIRE DU PLU (PLUi)
MOND'ARVERNE (document ARS DD63 - mise à jour mai 2025)**

Commune d'implantation du captage	Ancien Usage	Etat	CAP - BSS - Code	Nom du captage
AYDAT	ADDITION COLLECTIVE PRIVEE	ABANDONNÉ	07172X0097	PRALAN (ABA)
AYDAT	ADDITION COLLECTIVE PRIVEE	ABANDONNÉ		SOURCE YVIE (ABA)
LAPS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07181X0012	BENAUD (ABA)
MIREFLEURS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07174X0174	L'ALBARET 1 (DECONNECTÉ)
MIREFLEURS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07174X0175	L'ALBARET 2 (DECONNECTÉ)
MIREFLEURS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07174X0176	L'ALBARET 3 (DECONNECTÉ)
MIREFLEURS	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07174X0177	L'ALBARET 4 (DECONNECTÉ)
SAINT-MAURICE	EAU CONDITIONNEE	ABANDONNÉ		CHAPELLE OUEST
SAINT-MAURICE	EAU CONDITIONNEE	ABANDONNÉ		LA CHAPELLE
SAINT-SANDOUX	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07173X0050	PRADA (ABA)
SAINT-SANDOUX	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07173X0051	MARIE PAULE (ABA)
SAINT-SANDOUX	ADDITION COLLECTIVE PUBLIQUE	ABANDONNÉ	07173X0052	CHEIRE (ABA)
VIC-LE-COMTE	SOURCE,PUITS,FONT. A USAGE PUBLIC	ABANDONNÉ	07181X0013	BOURBOULOUX 2 (FONTAINE)
VIC-LE-COMTE	SOURCE,PUITS,FONT. A USAGE PUBLIC	ABANDONNÉ	07181X0014	BOURBOULOUX 3 (FONTAINE)
VIC-LE-COMTE	ADDITION COLLECTIVE PRIVEE	ABANDONNÉ	07174X0183	BANQUE DE FRANCE (ABA)